



**Commune de MONTECH**  
Département de Tarn et Garonne

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**EXERCICE 2020**

---

**Commune de Montech**  
1 Place de la Mairie  
BP 5  
82700 MONTECH  
Tél : 05.63.64.82.44

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1).....	4
1.4. NOMBRE D'ABONNES .....	4
1.5. EAUX BRUTES .....	5
❖ <i>Prélèvement sur les ressources en eau .....</i>	5
❖ <i>Achats d'eaux brutes.....</i>	5
1.6. EAUX TRAITÉES .....	6
❖ <i>Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....</i>	6
❖ <i>Production.....</i>	6
❖ <i>Achats d'eaux traitées.....</i>	7
❖ <i>Volumes vendus au cours de l'exercice.....</i>	7
❖ <i>Autres volumes.....</i>	8
❖ <i>Volume consommé autorisé.....</i>	8
1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	8
<b>2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	9
2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0).....	10
2.3. RECETTES .....	12
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>13</b>
3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1).....	13
3.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B).....	13
3.2. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU.....	15
❖ <i>Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....</i>	15
❖ <i>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....</i>	16
❖ <i>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....</i>	16
❖ <i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....</i>	17
3.3. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3).....	17
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>19</b>
4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	19
4.2. MONTANTS FINANCIERS .....	19
<b>19 200,69 € .....</b>	<b>19</b>
<b>9 268,90 € .....</b>	<b>19</b>
<b>14 625,89 € .....</b>	<b>19</b>
<b>RUE DES ECOLES.....</b>	<b>19</b>
<b>90,00 € .....</b>	<b>19</b>
<b>ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR AEP.....</b>	<b>19</b>
<b>7 910,00 € .....</b>	<b>19</b>
4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	20

4.4.	AMORTISSEMENTS .....	20
4.5.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	20
<b>5.</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....</b>	<b>21</b>
5.1.	ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0) .....	21
<b>6.</b>	<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS .....</b>	<b>22</b>
	<b>ANNEXE 1 : DELIBERATION D'APPROBATION DU RPQS AEP 2019.....</b>	<b>23</b>
	<b>ANNEXE 2 : RPQS AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE .....</b>	<b>27</b>

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Montech
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Montech
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 01/12/2016 (contrat DSP)  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 07/10/2013 (annexe au PLU)  Non

---

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  **Délégation par Entreprise privée**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : -
- Nombre d'avenants et nature des avenants : Ø
- Nature exacte de la mission du prestataire : production et distribution d'eau potable

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **6 469** habitants au 31/12/2020 (6 469 au 31/12/2019).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 952** abonnés au 31/12/2020 (2 892 au 31/12/2019).

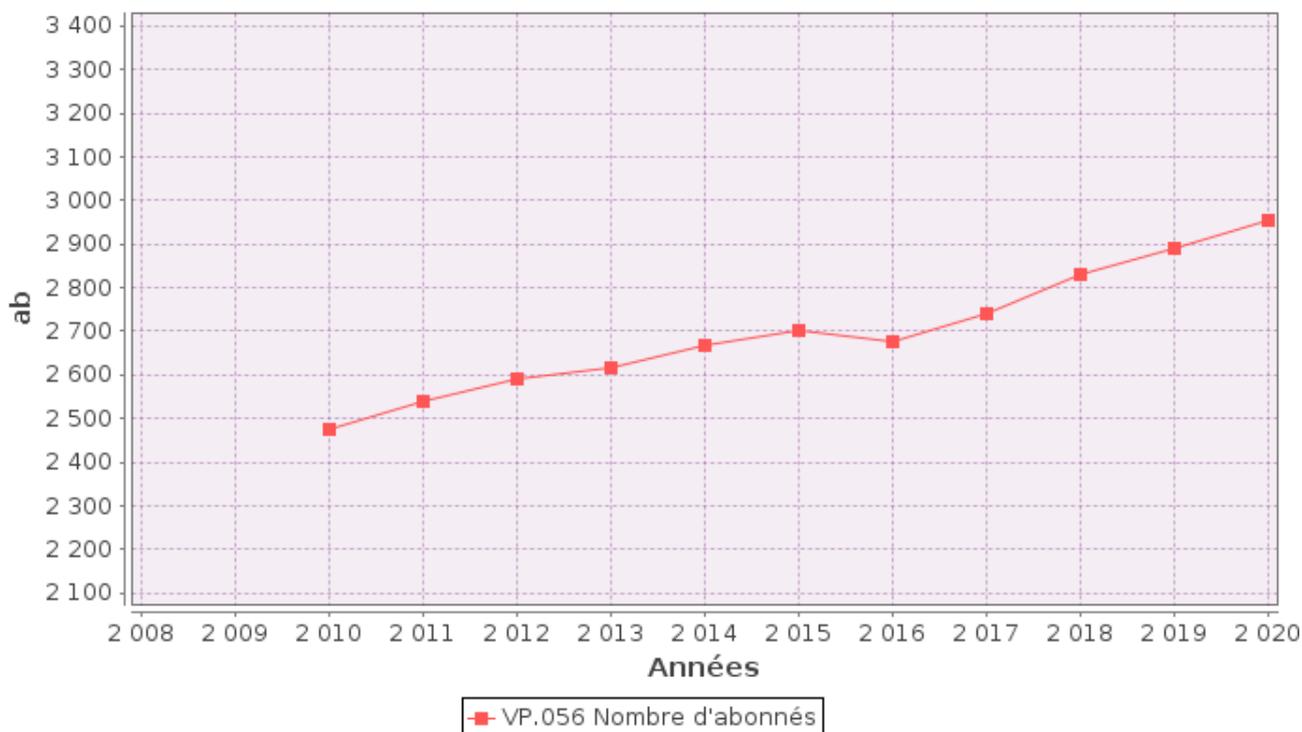
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020
Montech	2 828	2 892	2 952
<b>Total</b>	<b>2 828</b>	<b>2 892</b>	<b>2 952</b>
Variation	<b>3,2 %</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,1 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,38 abonnés/km au 31/12/2020 (28,07 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,24 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,12 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020. (99,09 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019).



## 1.5. Eaux brutes

### ❖ Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 464 710 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (414 167 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>
Prélèvement d'eau	Garonne	1 200 <sup>3</sup> /j 438 000 m <sup>3</sup> /an	425 037	414 167	464 710
<b>Total</b>	-	-	425 037	414 167	464 710
Variation	-	-	2,2 %	-2,6 %	12,2 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

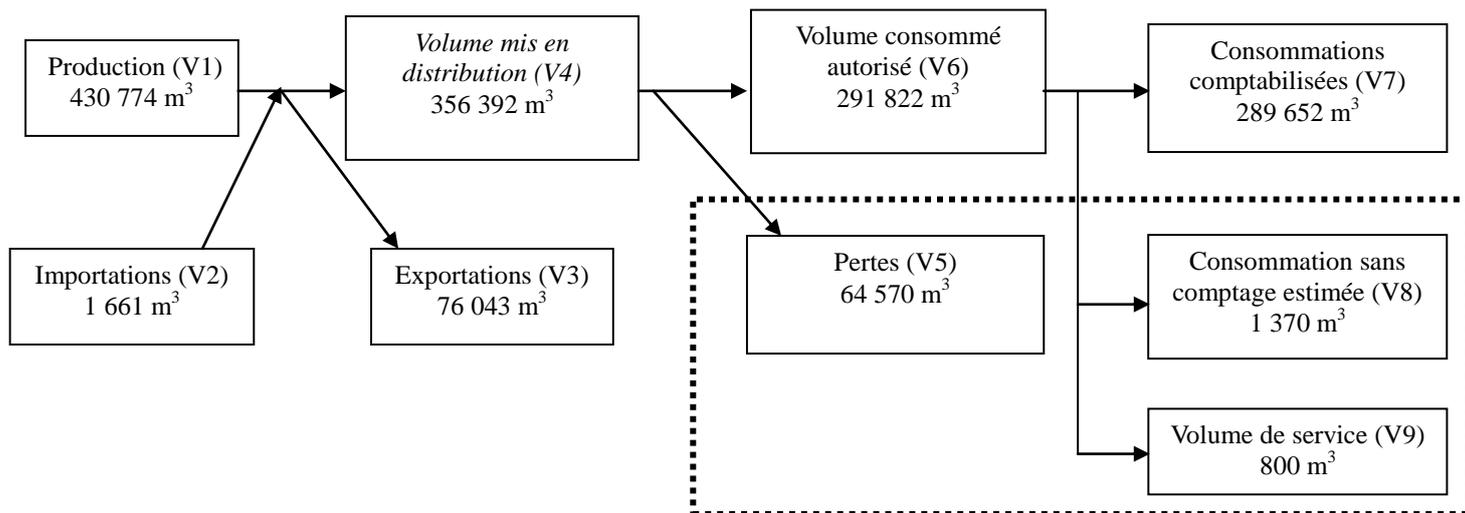
### ❖ Achats d'eaux brutes



Sans objet

## 1.6. Eaux traitées

### ❖ Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



### ❖ Production

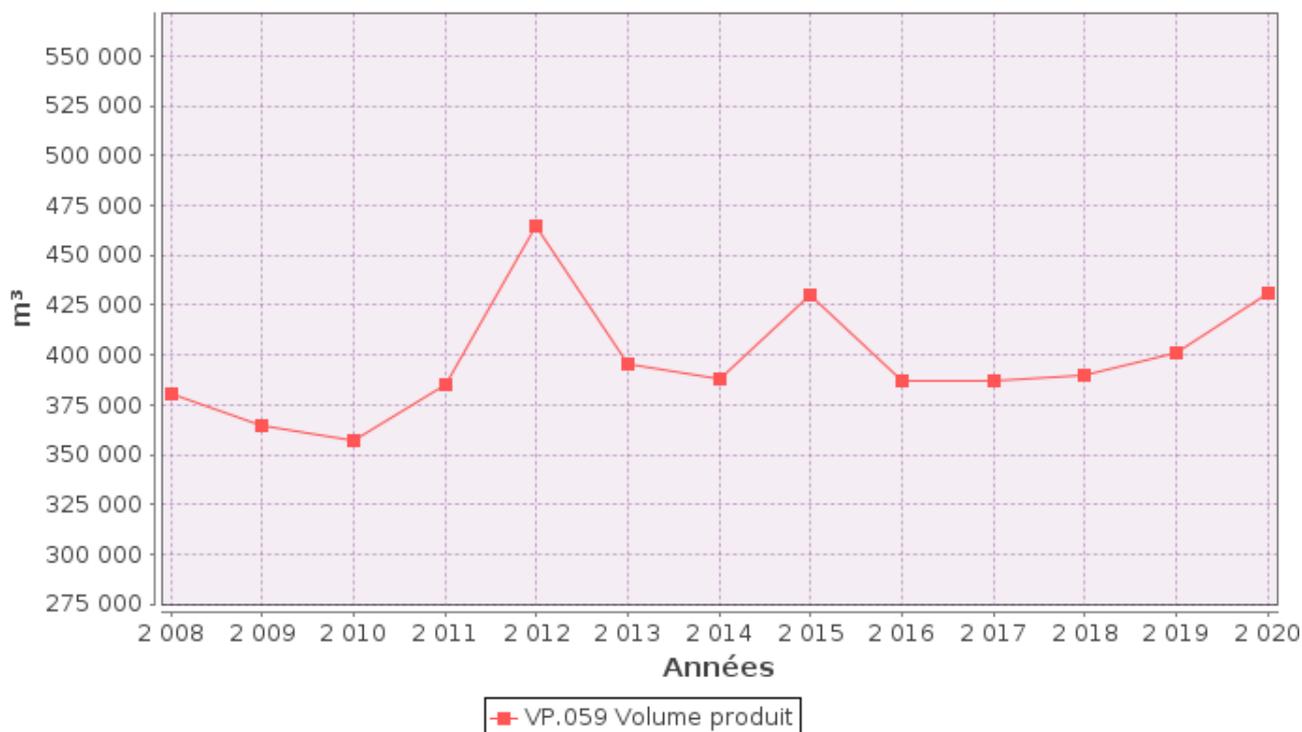


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine Saint Blaise	Floculation / Décantation / Filtration sur sable / Filtration sur charbon actif / Ozonation / Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Prélèvement d'eau en m <sup>3</sup>	390 118	400 898	430 774
<b>Total du volume produit (V1) en m<sup>3</sup></b>	<b>390 118</b>	<b>400 898</b>	<b>430 774</b>
Variation	<b>0,8 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>7,5%</b>
Indice de protection de la ressource	<b>60,1</b>	<b>80</b>	<b>80</b>



### Achats d'eaux traitées

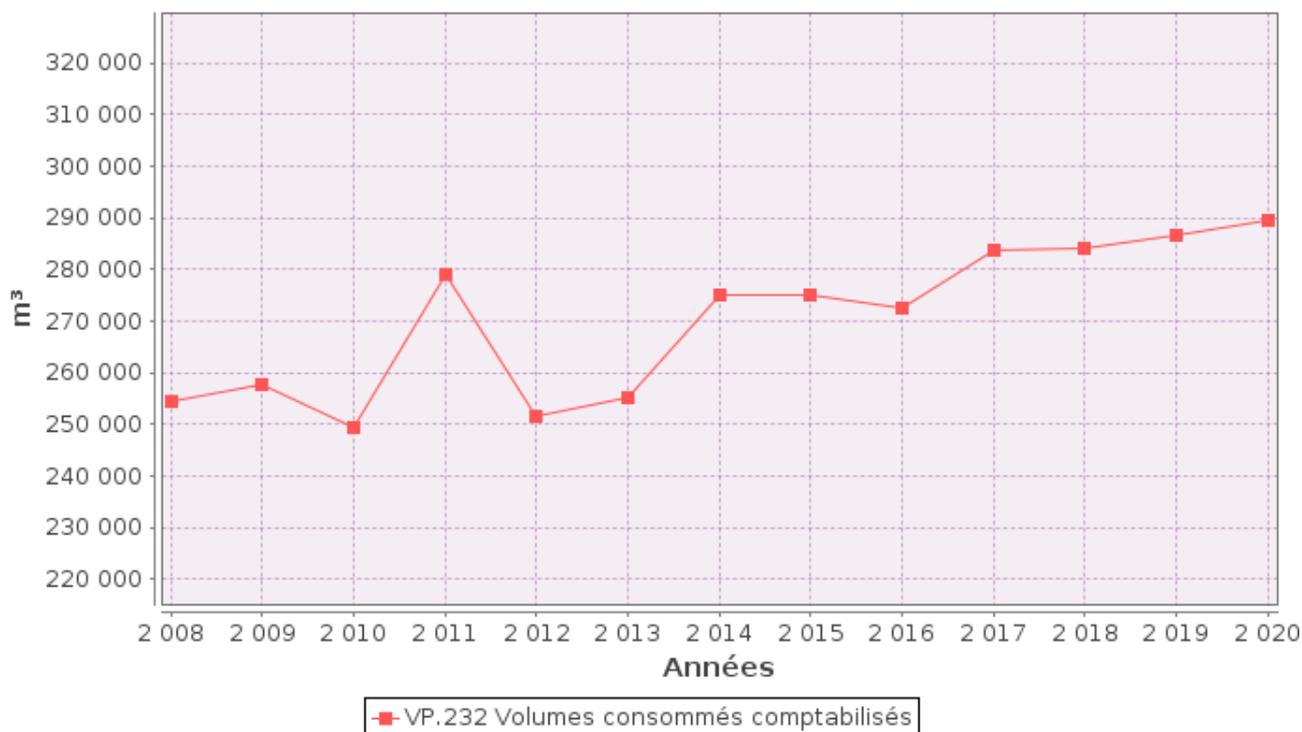
Fournisseur	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Commune d'Escatalens – volume en m <sup>3</sup>	1 128	817	1 661
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2) en m<sup>3</sup></b>	<b>1 128</b>	<b>817</b>	<b>1 661</b>
<b>Variation</b>	<b>26,6 %</b>	<b>-27,6 %</b>	<b>103,3%</b>
<b>Indice de protection de la ressource exercice 2017</b>	<b>60,1</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

Remarque : Nous avons pris comme hypothèse un indice de protection de la ressource identique à celui du captage en Garonne.



### Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	283 964	286 560	289 652	
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>283 964</b>	<b>286 560</b>	<b>289 652</b>	<b>1,1 %</b>
Commune de Finhan	66 748	67 756	76 043	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>66 748</b>	<b>67 756</b>	<b>76 043</b>	<b>12,2 %</b>



### Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	700	1 370	1 370	0 %
Volume de service (V9)	900	900	800	- 11,1 %



### Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	285 564	288 830	291 822
Variation	0%	1,1%	1 %

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 104,03 kilomètres au 31/12/2020 (103,01 au 31/12/2019).

Remarque : L'augmentation du linéaire est due à la mise à jour des plans.

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10,6 €	10,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,51 €/m <sup>3</sup>	0,51 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	42,38 €	42,8 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,9112 €/m <sup>3</sup>	0,9201 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0698 €/m <sup>3</sup>	0,0698 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

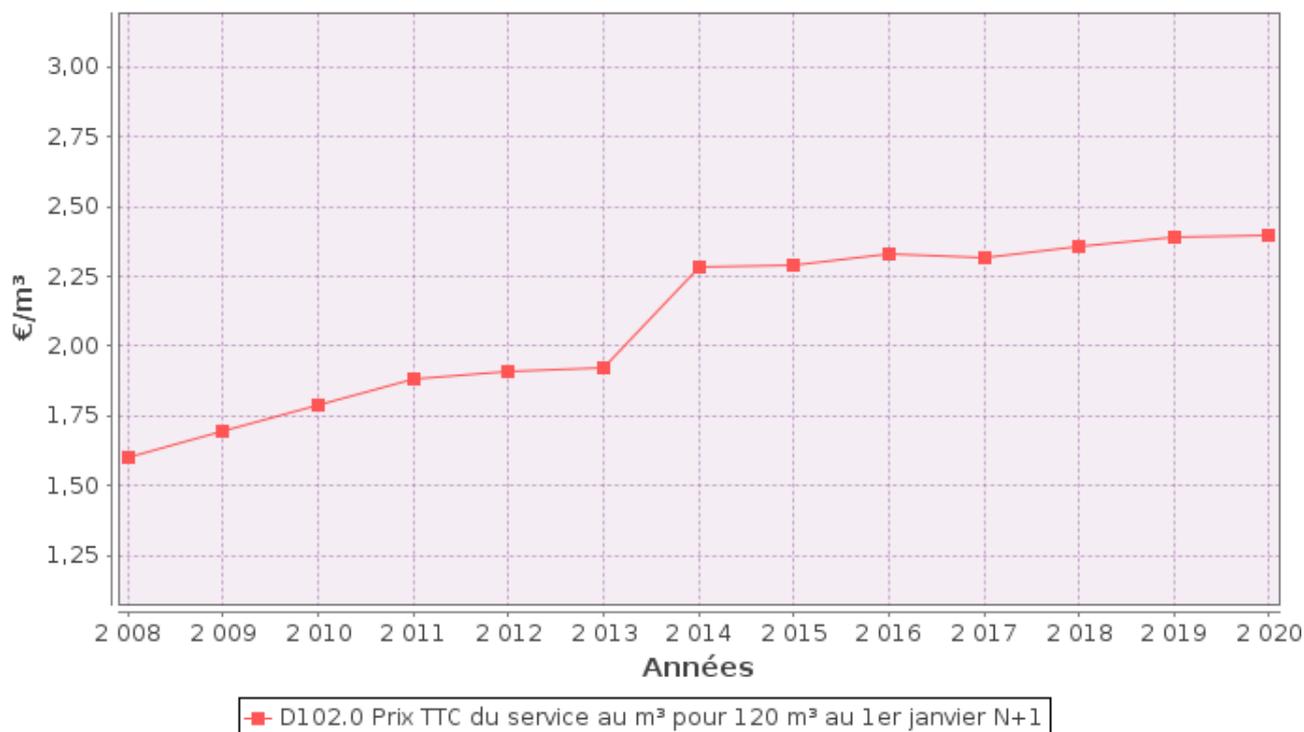
Délibération du 20/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,60	10,60	0%
Part proportionnelle	61,20	61,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	71,80	71,80	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	42,38	42,80	1%
Part proportionnelle	109,34	110,41	1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	151,72	153,21	1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,38	8,38	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	14,93	15,01	0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	62,91	62,99	0,1%
<b>Total</b>	<b>286,43</b>	<b>288,00</b>	<b>0,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,39</b>	<b>2,40</b>	<b>0,4%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- *Part du délégataire dû à l'indexation du prix (selon contrat DSP).*

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	172 088,79*	172 309,87*	179 835,96*	
<i>dont abonnements</i>	30 003,81*	30 947,05*	31 888,53*	
<i>dont vente d'eau en gros</i>	0	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-70,14	- 6 232,17*	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>172 088,79</b>	<b>172 239,73</b>	<b>173 603,79</b>	
Recettes liées aux travaux	0	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0	
Autres recettes (préciser)	-	-	-	
Total autres recettes	-	-	-	
<b>Total des recettes</b>	<b>172 088,79</b>	<b>172 239,73</b>	<b>173 603,79</b>	

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	378 220,39*	390 964,47*	417 762,36*	
<i>dont abonnements</i>	114 240,92	121 159,81	127 493,76*	
<i>dont vente d'eau en gros</i>	21 547,76	22 595,42	25 937,90*	
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-283,05	- 13 365,57*	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>378 220,39</b>	<b>390 681,42</b>	<b>404 396,79</b>	
Recettes liées aux travaux	54 500,00**	35 500,00 **	35 800**	
Total autres recettes	54 500,00		35 800	
<b>Total des recettes</b>	<b>432 720,39</b>	<b>426 181,42</b>	<b>440 196,79</b>	

\*Montant issus du compte affermage SAUR

\*\*Montant issu du CARE

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 720 276 € (678 441 € au 31/12/2019).

Remarque : les recettes globales comprennent également les redevances perçues pour les organismes publics ainsi que les produits accessoires.

## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	19	0	19	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	27	1	28	1	26	4

**Remarque :** Les 4 non-conformités ont été impliquées par la présence de métolachlor ESA les 28/01/2020, 19/02/2020, 10/03/2020 et 08/06/2020. En effet, la situation sanitaire suivi des travaux sur le site pour la réalisation de la bache complémentaire n'ont pas permis de remplacer le charbon actif. Depuis le remplacement de ce dernier en octobre 2020, il n'y a pas eu de nouveaux dépassements.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,3%	96,4%	84,6%

### 3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,25%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,17%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour

obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

## 3.2. Indicateurs de performance du réseau



### ❖ Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

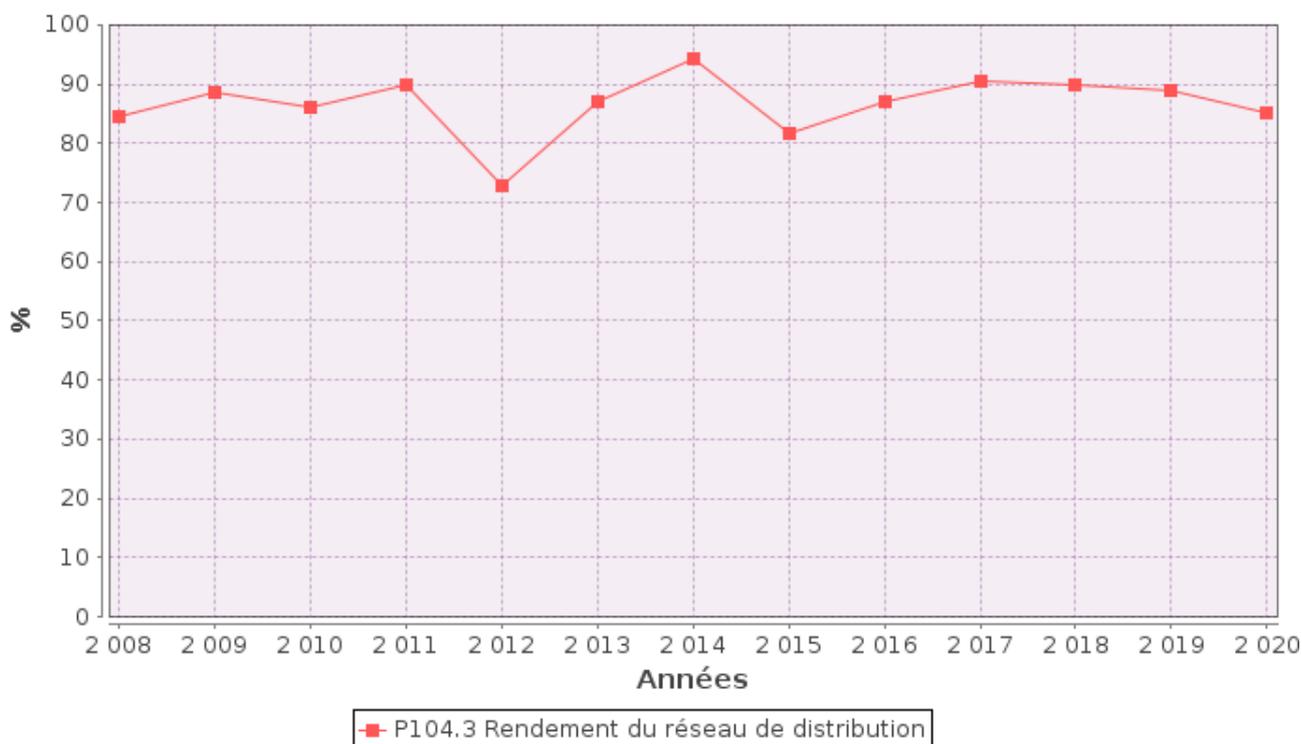
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	90 %	88,8 %	85,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	8,99	9,48	9,69
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87,5 %	85,8 %	81,3 %



### ❖ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,8 m<sup>3</sup>/j/km (1,3 en 2019).

Remarque : L'augmentation des pertes linéaires correspond à la baisse de rendement observée sur le réseau.

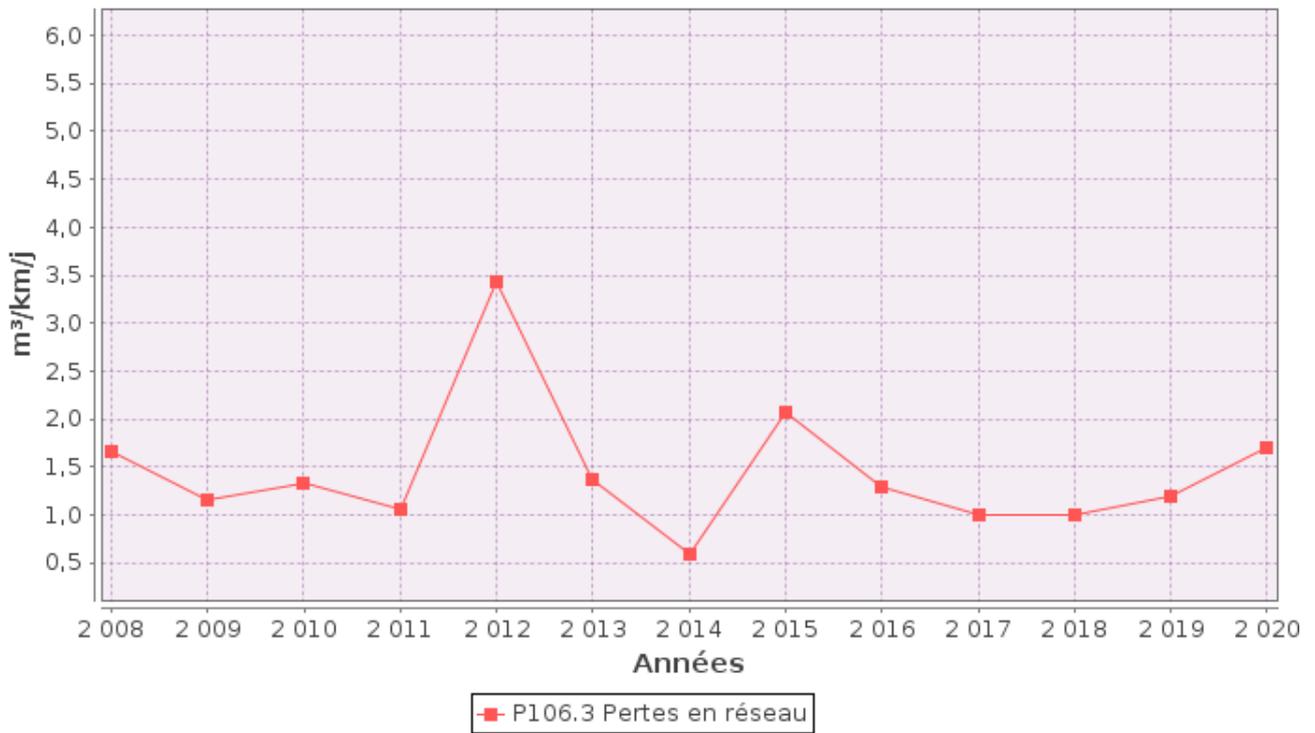


### ❖ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (1,2 en 2019).



### ❖ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,3% (0,31 en 2019).

### 3.3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	2 879	2 970	3 040
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	7	2	4
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	25	23	19
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements en plomb	28%	8 %	17 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,9%	0,8%	0,6 %

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire</b>	<b>14 986,00 €</b>	<b>531 473,26 €</b>	<b>612 618,62 €</b>
Clôture exhaure	2 546,00 €		
Clôture usine Saint Blaise	12 440,00 €		
Sécurisation du château d'eau		7 048,23 €	
Mise en place d'un inverseur de source		6 559,32 €	
Mise en place d'un système radio pour liaison exhaure-station		10 499,73 €	
Mise en place d'un détecteur d'ozone		4 382,97 €	
Renouvellement canalisation secteur Eglise		20 219,50 €	
Renouvement canalisation rue des Ecoles		132 237,81 €	
Renouvellement route du Tour de Ronde		298 895,70 €	
Renouvellement bd Lagal		34 574,00 €	
Renouvellement route de la Pisciculture		17 056,00 €	
Création d'un réservoir de stockage			595 931,15 €
Extension réseau route de Cadars			16 687,47 €
<b>Montants financiers HT des études engagées pendant le dernier exercice budgétaire</b>	<b>19 290,69 €</b>	<b>17 178,90 €</b>	<b>14 625,89 €</b>
Création d'un réservoir d'eau potable	19 200,69 €	9 268,90 €	14 625,89 €
Rue des Ecoles	90,00 €		
Actualisation du schéma directeur AEP		7 910,00 €	
<b>Montants des subventions en €</b>	<b>2 247,10 €</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0€	0€

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	-	-	-
	en intérêts	-	-	-

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 52 203,53 € (44 607,53 € en 2019).

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Période de mise en œuvre
Création d'un réservoir de stockage (reste à charge)	184 253,03 €	2021
Renouvellement canalisation route de la Pente d'Eau	250 000,00 €	2021
Modification du captage en Garonne	500 000 €	2021 – 2024

## 5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

---

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

---



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0002 €/m<sup>3</sup> en 2019).

## 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 391	6 469	6 469
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,36	2,39	2,4
	<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,3%	96,4%	84,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90%	88,8%	85,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1	1,3	1,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1	1,2	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0,31%	0,3%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,1%	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0002	0,0002	0

## **ANNEXE 1 : DELIBERATION D'APPROBATION DU RPQS AEP 2019**

---



**AR Prefecture**

082-218201259-20211021-202110D06-DE  
Reçu le 25/10/2021  
Publié le 25/10/2021

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'adduction en eau potable ;
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Fait et Délibéré les Jours, Mois et An  
Que dessus, Pour Extrait Certifié Conforme,  
Montech, le 22 octobre 2021  
Le Maire Jacques MOIGNARD



Montech et Garonne



## **ANNEXE 2 : RPQS AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

# NOTE D'INFORMATION

*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement*

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition mars 2021**  
CHIFFRES 2020

## L'agence de l'eau vous informe



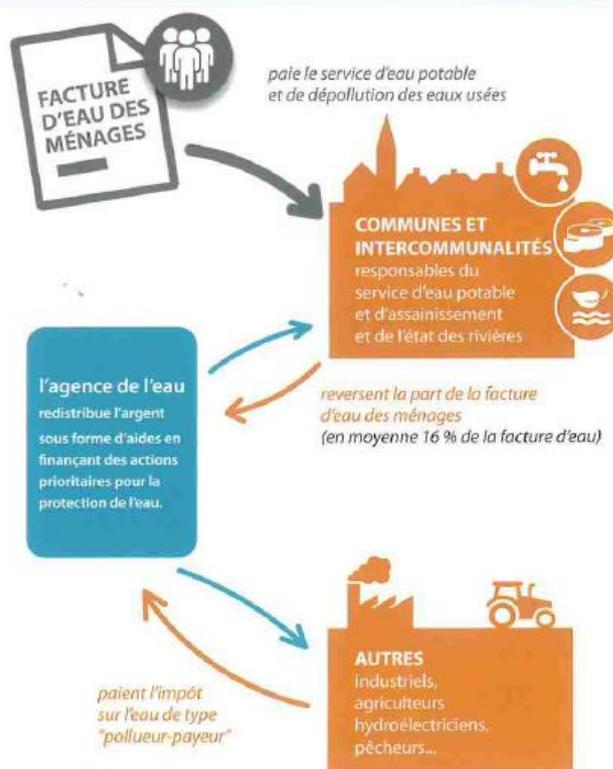
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

### interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- L'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

**LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).  
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.  
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés.  
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

**Agence de l'eau Adour-Garonne**

**Siège**

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

**Les 7 bassins hydrographiques métropolitains**



**Délégations territoriales :**

**Atlantique-Dordogne**

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

**Adour et côtiers**

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

**Garonne Amont**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

**DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**



# Donnez votre avis !

consultation nationale  
sur la politique de l'eau

Donnez votre avis sur

# L'eau

Tous concernés, tous mobilisés  
pour notre patrimoine commun, l'eau !

Rendez-vous sur  
[eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)

